Déclaration de performance extra-financière 2019

Sommaire

Déclaration de performance extra-financière 56

1. **Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2019** 56

2. **Le modèle ACOME : valeurs et éthique** 60
2.1. Des valeurs partagées 60
2.2. Éthique des affaires 61
2.3. Certifications, validation et accréditation 62
2.4. Partenariats et mécénat 63

3. **L'humain au cœur du système** 64
3.1. Sécurité au travail 64
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante 64
3.3. Qualité de vie au travail 64
3.4. Organisation et pérennité de la société 64

4. **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement** 64
4.1. Politique générale 66
4.2. Rejets et nuisances 66
4.3. Consommations d'énergie 66
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets 67
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité 67

5. **Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires** 68
5.1. Éco-conception 68
5.2. Offres produit et service éco-responsable 68

6. **Indicateurs extra-financiers** 69

1. Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2019

Une démarche RSE ancrée dans l'ADN d'ACOME

La responsabilité sociétale d'ACOME est au cœur de notre statut "SCOP", de nos valeurs et de nos ambitions en tant que Groupe. Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

Nous vivons une période de changement sans précédent par son ampleur et sa rapidité. Réussir la transition énergétique et écologique est une nécessité que nous partageons chaque jour avec nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs. Les défis à relever sont immenses et nous avons notre rôle à jouer.

Face à ces évolutions, notre démarche consiste à trouver des solutions aux enjeux sociétaux qui nous concernent et pour lesquels nous pouvons apporter une réponse ciblée et efficace.

Une dynamique de performance RSE autour de 4 priorités

Le Comité RSE a réalisé en 2018 une analyse de matérialité. Cette analyse consiste à prioriser les enjeux RSE en fonction des risques liés à nos activités, aux marchés adressés, aux zones géographiques couvertes, aux attentes de nos parties prenantes et de notre plan stratégique.

Pour mener à bien notre ambition commune "Être un groupe industriel international, innovant, référent en câbles de communication, tubes et accessoires pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment", notre performance RSE s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- **Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;**
- **L'humain au cœur du système ;**
- **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement ;**
- **Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires.**

Cette stratégie prend racine dans notre plan stratégique, notre soutien au Pacte mondial de l'ONU et dans les 17 objectifs du développement durable (17 ODD) du Global Compact.
Le tableau page suivante permet de clarifier les correspondances entre nos axes RSE, notre plan stratégique ainsi que les 17 objectifs du développement durables et les 10 principes des Nations Unies.

Ces quatres axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe

Ces priorités sont déployées dans les branches et directions du Groupe. Elles sont soutenues plus particulièrement par :

- Les ressources humaines pour les axes "Le modèle ACOME : valeurs et éthique" ;
- Les directions de sites pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement" ;
- La direction recherche et innovation, ainsi que les services techniques des branches, pour l'axe "Une offre responsable" ;
- Les ressources humaines et la direction qualité, performance et RSE pour l'axe "Mettre l'homme au cœur du système".

Nous avons souhaité structurer ce rapport selon ces quatre thématiques, véritable clés de voute de performance RSE.

Gouvernance RSE

Le Comité RSE a été créé en 2006. Il est présidé par le Président- directeur général et se compose de 10 membres représentatifs des différentes fonctions et métiers du groupe. Il est animé par le directeur Qualité, Performance et RSE Groupe. Ce comité assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions RSE.

Depuis 2017, le pilotage de la performance RSE globale du Groupe est assuré via la plateforme internet collaborative (Toovalu) qui permet de collecter les informations de chaque entité du Groupe et de partager les résultats.

Axe RSE	Axes / chantiers PS 2020 correspondants	Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
Un industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement	**1.** Être un industriel performant **4.** Renforcer le fonctionnement d'Acome en tant que Groupe international **8.** Piloter et réussir les investissements	**(8)** Travail décent et croissance économique **(9)** Industrie, innovation et infrastructure **(7)** Énergie propre et d'un coût abordable **(13)** Lutte contre les changements climatiques **(6)** Eau propre et assainissement	**(1,2)** Droits de l'Homme **(7)** Environnement **(10)** Lutte contre la corruption
Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires	**2.** Être innovant dans le rythme du marché **3.** Animer une dynamique commerciale Groupe **7.** Identifier les relais de croissance	**(8)** Travail décent et croissance économique **(12)** Consommation et production responsables **(9)** Industrie, innovation et infrastructure **(7)** Énergie propre et d'un coût abordable **(15)** Protection de la Faune et de la Flore terrestres **(16)** Justice et Paix	**(1,2)** Droits de l'Homme **(7,8,9)** Environnement
L'humain au cœur du système	**1.** Être un industriel performant **6.** Réussir la transformation numérique **5.** Sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial	**(3)** Bonne santé et bien-être **(4)** Éducation de qualité	**(1,2)** Droits de l'Homme **(3,4,5,6)** Normes internationales du travail
Le modèle ACOME : valeurs et éthique	**5.** Sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial	**(10)** Inégalités réduites **(8)** Travail décent et croissance économique **(5)** Egalité entre les sexes **(16)** Justice et Paix **(17)** Partenariats pour des objectifs Mondiaux	**(10)** Lutte contre la corruption **(1,2)** Droits de l'Homme **(3,4,5,6)** Normes internationales du travail

Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L 233-3.

En 2019, le périmètre d'activité du Groupe ACOME est resté constant :

- **ACOME SA :** sites français de Paris et Romagny ;
- **Filiales commerciales et industrielles actives et 100 % intégrées**
  - les sites industriels chinois de Wuhan (Wuhan ACOME Taïping Wire & Cables Ltd) et Xintaï (ACOME Xintaï Ltd) ;
  - le site brésilien d'Irati (ACOME do Brasil Ltda) ;
  - le site marocain de Tanger (ACOME Maroc) ;
  - les sites français d'IDEA OPTICAL à Lannion, Voisins-le-Bretonneux et Cavan ;
  - le site de THERMACOME à Saint James ;
  - ainsi que les filiales commerciales en Italie (ACOME Srl) et en Allemagne (ACOME GmbH).

- **Entités hors périmètre (non concernées par le DPEF)**
  - Les filiales tunisiennes (ACOME Négoce SARL et ACOME Tunisie SARL) inactives en 2019, la fermeture de cette filiale a été officialisé en 2019.
  - Les bases avancées chinoises implantées à Shanghaï et Yantai (province du Shandong), Tunis (Tunisie), Joita (Roumanie), Sao Paulo (Brésil) et Ciudad del Este (Para- guay) gérées en sous-traitance auprès de prestataires et les sociétés THERMAK et OPTERNA AFRICA, dont ACOME est actionnaire minoritaire.
  - La Joint-venture ZUHAI Hansen initiée en 2019 dont ACOME est actionnaire.
  - La succursale de Roumanie dont la fermeture est en cours et devrait être effective en 2020.

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Modalités de collecte des données

Dès 2017, nous avons optimisé et simplifié le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs RSE. Le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier, a été reconduit en 2019.
Les retours d'expérience réalisés suite aux collectes de 2017 et 2018 ont permis d'améliorer l'efficacité du processus. Plusieurs sessions de formations ont été réalisées en janvier 2020 pour les différents contributeurs (responsables des filiales commerciales et industrielles et experts des métiers ressources humaines, hygiène-sécurité-environnement, finances, achats et communication).

Les indicateurs 2019 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017.

Une fois la collecte réalisée, une 1re validation est effectuée par chaque filiale, une 2e validation est ensuite opérée lors de la consolidation au niveau du Groupe, puis une 3e vérification est réalisée par Ernst & Young, tiers indépendant (cf. rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées).

Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 6). Elles sont également disponibles sur le site http://intelligence.toovalu.com/ .

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour les sites chinois (Wuhan et Xintai). Ainsi des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.
- Les indicateurs extra-financiers (6e partie) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail.

Cependant les apprentis et contrats de professionnalisation ne sont pas comptabilisés.

- Dans le cas des départs le 31/12/2019, la règle retenue est que la personne étant présente le 31/12/2019, elle sera comptabilisée dans les départs à partir du 1er janvier 2020.
- Les indicateurs environnementaux sont suivis pour les sites industriels. À noter néanmoins que les indicateurs liés au changement climatique (comme par exemple les gaz à effet de serre) sont suivis uniquement sur les sites industriels français, du fait des législations différentes dans les autres pays.
- Les indicateurs environnementaux ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales comprend la facture énergétique chauffage et éclairage sans précision des Consommations respectives).
- Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.

Périmètre du reporting extra-financier : entités intégrées

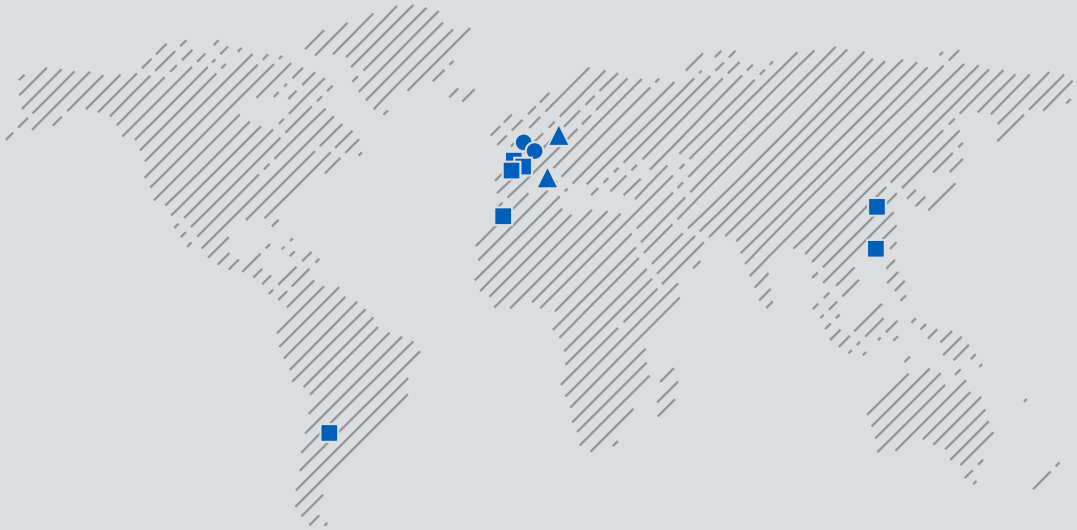

ACOME SA : sites français de Paris et Romagny-Mortain

Filiales industrielles : Wuhan ACOME Taïping Wire & Cables Ltd et ACOME Xintaï Ltd (Wuhan et Xintai, Chine), ACOME do Brasil Ltda (Irati, Brésil), ACOME Maroc (Tanger, Maroc), IDEA OPTICAL (Lannion, Voisins-le-Bretonneux et Cavan, France), THERMACOME Saint-James (France)

Filiales commerciales : ACOME Srl (Italie), ACOME GmbH (Allemagne).

2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique

2.1. Des valeurs partagées

Les valeurs d'engagement, d'excellence, de solidarité et de respect constituent une vision commune et partagée de l'entreprise. En 2019, s'inspirant de ses valeurs, le Groupe a mis en place un Code d'éthique complet intégrant des dispositifs d'alerte en matière d'anti-corruption et de harcèlement. Ce Code a été présenté au cours d'assemblées interactives qui ont concerné directement près de 1 100 salariés en France. La diffusion se poursuit actuellement dans les filiales.

Ces valeurs sont aussi le socle de l'action collective, orientée par une stratégie construite et partagée avec les parties prenantes. La stratégie se décline en programmes, projets et plans d'actions qui conduisent notre façon de travailler ensemble.

En tant que SCOP, ACOME met au cœur de ses stratégies et de ses plans d'action, la logique de pérennité de l'entreprise et de pérennisation de ses emplois.

En complément de l'Assemblée générale, l'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service ou à l'occasion de la réunion de fin d'année, animée directement par le Président, ou par le directeur des différents sites.

2.1.1. Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise

En tant que SCOP, ACOME est membre de la Confédération générale des SCOP ainsi que des Unions régionales Ile-de- France et Ouest. C'est aussi tout un réseau interne (les relais coopératifs) qui est mobilisé autour de l'animation de la vie coopérative. Chaque salarié de ACOME SA étant appelé à devenir associé, l'entreprise assure des parcours coopératifs, dont 12 ont été réalisés en 2019. En 2019, 43 personnes ont déposé leur candidature pour devenir associés d'ACOME SA. Au cours de l'Assemblée générale annuelle, l'ensemble des associés participe au renouvellement d'un tiers du Conseil d'administration et vote les résolutions en appliquant le principe de démocratie d'entreprise : un associé = une voix.

Au-delà de la structure de la SCOP, la construction concertée et la mise en œuvre du plan stratégique mobilise largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés. L'année 2020 sera d'ailleurs en partie consacrée à la construction du nouveau plan stratégique PS 2025.

La vie sociale d'ACOME est également traversée de nombreux événements valorisant l'acquisition de compétence ou la fidélité à l'entreprise. Par exemple le 15ieme anniversaire du site industriel de Wuhan a été célébré en 2019 en présence de représentant du gouvernement chinois et du consulat français.

2.1.2. Diversité et égalité des chances

Parité

Avec l'accord sur l'égalité professionnelle signé en 2017, ACOME poursuit ses objectifs de féminiser ses effectifs et son management, aujourd'hui encore très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle. Ainsi deux femmes ont rejoint le Comité de direction, constituant une plus grande mixité dans la première ligne hiérarchique de l'entreprise.

Dans la même orientation, le Conseil d'administration est aujourd'hui constitué à 40 % de femmes.

Au niveau du Groupe, la part des femmes dans l'effectif progresse chaque année de 1% et se rapproche d'un quart de la population totale. En 2019, l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes mis en place par le gouvernement français a progressé de 5 points pour atteindre 83 ; le Groupe ACOME compte parmi ses collaborateurs 445 femmes (vs 411 en 2018) et 1 465 hommes (vs 1 401 en 2018).

2.1.3. Égalité des chances

ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi. Cette action se traduit par la recherche de reclassements internes et/ou l'aménagement de postes de travail pour les personnes présentant un handicap conduisant à une inaptitude. Elle est complétée par des dispositifs internes de prévoyance.

2.1.4. Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME SA est un acteur majeur du développement économique de la région, avec cinq usines réparties sur 43 hectares à Romagny.

Réunissant la production, la recherche et l'administration centrale du Groupe, le site normand emploie plus de 1 000

personnes. Engagé statutairement et humainement dans la pérennisation de son projet d'entreprise sur ce territoire, ACOME SA contribue ainsi à l'emploi indirect d'au moins 3000 personnes dans l'économie locale et travaille de façon continue avec les pouvoirs et organisations publiques (pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc.).
ACOME déploie également une stratégie d'achat et de développement économique local sur ses différents sites de production.

2.2. Éthique des affaires

2.2.1. Loyautés des pratiques

Le respect des lois et des règlementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite défini par ACOME.
Ce code, rédigé en référence à l'adhésion du Groupe aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU dès 2005 et à la charte éthique édictée en 2013, garantit que le Groupe se conforme notamment :

- Aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de refus du travail forcé ou du travail des enfants ;
- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel et que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite.
De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leur taille et leurs conditions. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités.
Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive des données à caractère personnel.
Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail.
Ces pratiques sont applicables sur l'ensemble du groupe et déclinées dans les différents établissements. Par exemple le site de Wuhan a mis en place une signature de contrat avec ses parties prenantes (WAT Sunshine).

2.2.2. Achat responsable

ACOME met en œuvre une politique d'achats responsables. Depuis 2010, le Groupe sensibilise ses fournisseurs au développement durable et à la politique RSE. Il a été le premier câblier à proposer cette démarche.
La politique d'achats responsables repose sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en œuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.
ACOME soutient également les initiatives des gouvernements et des industries visant à prévenir les violations des droits de l'homme associées particulièrement à l'exploitation minière des "minéraux de conflit". Ces minéraux peuvent en effet être extraits et vendus dans des conditions violentes et abusives sous le contrôle de groupes armés, les recettes étant utilisées pour financer les conflits armés dans la région. De ce fait, ACOME s'engage à fonctionner d'une manière socialement responsable et s'attend à ce que les fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement fournissent des produits et des matériaux à partir de sources socialement responsables. ACOME soutient une approche à l'échelle de l'industrie pour traiter de ces questions de responsabilité sociale. Concrètement ACOME répond aux demandes envoyées par ses clients lui demandant de préciser si les produits contiennent des "minerais de conflit". Nous appuyons également nos efforts par la participation au Groupe d'action de l'industrie automobile (AIAG) et à l'Initiative sur les minéraux responsables (IMR).
Les fournisseurs font enfin l'objet d'une évaluation mensuelle. L'indice qualité global des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans la cotation des fournisseurs d'ACOME représente 15 % de la note globale. Ce référentiel de mesure, inchangé depuis 2010, révèle une amélioration constante des résultats.

2.3. Certifications, validation et accréditation

2.3.1. Nouvelles certifications

En 2019, toutes les certifications des différents sites ACOME ont été confirmées ou renouvelées. Deux nouvelles certifications ont également été passées avec succès. Avec la nouvelle certification d'ACOME Maroc, la totalité des sites industriels automobiles est désormais certifié ISO 14001. De plus, grâce à la certification d'ACOME et THERMACOME selon le nouveau référentiel NF545, nous sommes désormais dans la capacité d'apposer la marque NF sur plusieurs produits.

Durant l'année 2019, les initiatives d'ACOME ont été récompensées à plusieurs reprises :

- ACOME Irati a reçu le 7 novembre 2019 un prix de la part du secrétaire du développement durable et du tourisme de l'état du Parana pour ses actions liées au Développement Durable.
- ACOME France a été parmi les 10 lauréats et récompensé dans la catégorie Catégorie "l'Humain au cœur des entreprises" par RTE le 4 décembre 2019 durant sa cérémonie des trophées fournisseurs réunissant plus d'une centaine de fournisseurs.
- Enfin PSA, l'agence de Développement de la Normandie (ADN) et l'ARIA (Association Régionale des Industries Automobile de Normandie) ont remis le label "Excellence Opérationnelle" à ACOME Romagny pour ses actions en vue de développer la performance industrielle.

2.3.2. Évaluation Ecovadis de la performance RSE

Depuis 2012, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE. Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

- le respect de l'environnement,
- l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- les achats responsables.

La certification des sites ACOME dans le monde

★ **Management de la qualité**
ISO 9001 version 2015
IATF 16949 version 2016

★ **Management de l'environnement**
ISO 14001 version 2015

★ **Management de la santé et sécurité au travail**
OHSAS 18001 (France)
Safety standard (Chine)

★ **Accréditation Cofrac : laboratoire d'essai au feu**
ISO CEI 17025 version 2017

★ **Opérateur économique agréé**
OEA

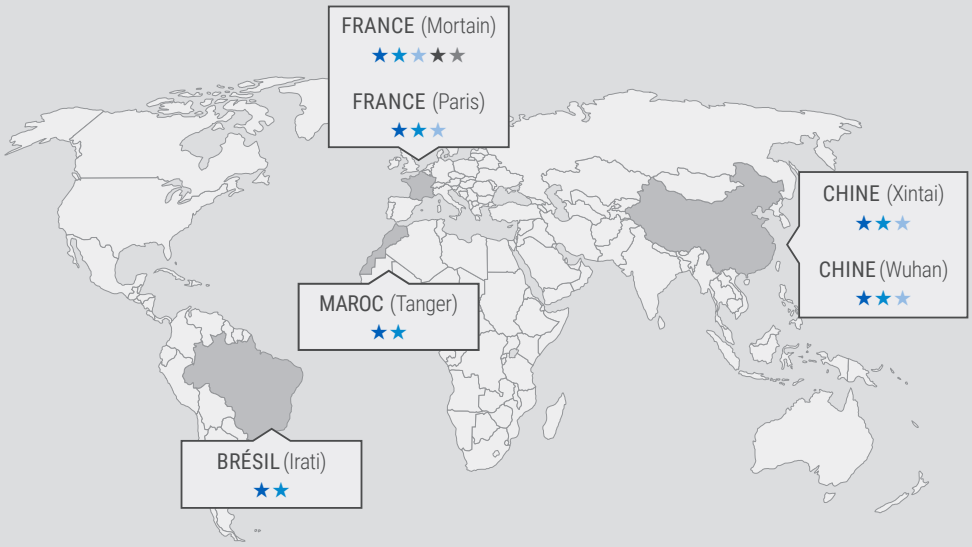

En décembre 2018, ACOME a obtenu le score global de 65/100, ce qui place la performance RSE d'ACOME au niveau avancé. ACOME fait désormais partie du top 3 % des entreprises évaluées par Ecovadis dans le secteur d'activité "Fabrication de câbles et dispositifs de câblage". Une médaille d'or a été décernée à ACOME pour sa performance RSE pour la troisième année consécutive.

2.3.4. Évaluation de la cybersécurité

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cybersécurité est devenue un élément essentiel de la gestion des affaires. Une évaluation de la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été diligentée par EY en juin 2018 pour l'ensemble des sites du Groupe ACOME. Les conclusions ont été partagées en Comité de direction et prises en compte par la direction des systèmes informatiques. Un nouvel audit a été réalisé par EY à Wuhan le 18 nov 2019 afin de mesurer l'avancement des actions. D'autres audits sont prévus en 2020.

2.4. Partenariats et mécénat

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Sa politique envers le tissu local se manifeste notamment par le soutien à la recherche et à l'enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d'Alençon, technopole de Lannion).

Au niveau national, ACOME s'implique de façon permanente auprès des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP.
ACOME déploie cette démarche aussi bien en France, que dans les pays où elle est implantée. Par exemple, au Brésil, ACOME est engagé auprès d'acteurs locaux et d'associations caritatives (institution ANAPCI d'Irati).

Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires et l'accès au Très Haut Débit, ACOME participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans.
Le Groupe organise tous les ans des événements dédiés à la mobilité connectée. En 2018, le Symposium organisé par ACOME en partenariat avec 3M, la Caisse des dépôts, Engie, Moveo et la Région Normandie a réuni près de 200 experts des filières télécoms et automobile à San Fransisco sur le thème "Des autoroutes de la donnée à la mobilité connectée".
Fin juin 2019, ACOME a organisé le Forum des mobilités connectées sur son site industriel normand. Cette journée a permis à 400 professionnels des filières télécoms et automobile d'échanger sur la mobilité, les infrastructures et l'enjeu que représente la 5G pour la ville, les bâtiments et les territoires.

3. L'humain au cœur du système

En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au cœur de ses préoccupations.

Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

3.1. Sécurité au travail

Les résultats sécurité sont en dégradation : 29 accidents avec arrêt en 2019 contre 19 en 2018. Le taux de fréquence pour le Groupe remonte donc à 9,58 alors qu'il était à 6,32 en 2018.

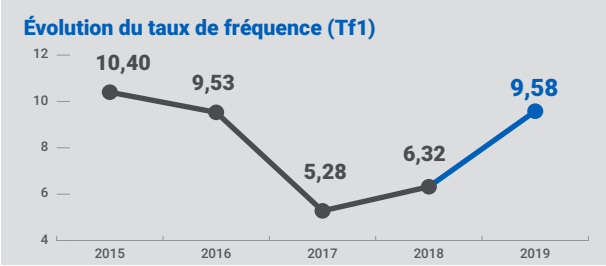

Avec 16 accidents, ACOME SA est le plus fort contributeur du Groupe à ces résultats.

Après l'analyse de l'accidentologie d'Acome SA, l'accent a été porté sur la prévention des accidents liés à la manutention manuelle. Sur le site industriel, plusieurs formations en faveur de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et de l'accompagnement à l'éveil musculaire (appelé PEP'S) ont été mis en place à la prise du poste, principalement dans les secteurs logistiques. En parallèle, nous poursuivons nos actions d'intégration de l'ergonomie dès la conception des postes de travail.

Des chantiers de réduction du risque de TMS ont également permis d'améliorer les conditions de travail en production et logistique.

Compte-tenu de la stagnation des résultats (taux de fréquence des accidents avec arrêt), le Comité de direction a lancé un diagnostic complet avec le support d'experts externes. Après l'analyse des résultats, un vaste programme a été validé en Comité de Direction et des formations ont été lancées fin 2019. Ce programme se poursuivra sur 2020.

3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante

En accompagnement des projets stratégiques mais également pour améliorer les compétences métiers, la société réalise un investissement très conséquent en matière de formation professionnelle. Ainsi, plus de 44 000 heures de formation ont été réalisées en 2019 dans l'ensemble du Groupe.

La politique de montée en compétences du personnel se déploie par filière au travers d'écoles internes : professionnalisation du management, qualification des ouvriers, renforcement de l'ingénierie et de la technicité… Ce dispositif est complété et amélioré chaque année.

En 2019, plusieurs nouvelles actions de formation collective et qualifiante ont été mises en place. Parmi elles :

- "Contrats de professionnalisation" (CQPM) de 6 mois pour les nouveaux conducteurs de ligne de production (60 personnes)
- École de maintenance : 10 personnes ont passé l'examen, 9 ont été reçus,
- L"école de la performance, mise en place pour les managers et leurs équipes. À l'issue de cette formation, début 2020, les collaborateurs formés ont reçu le diplôme ACOME "Expert amélioration continue niveau 1" lors de la cérémonie annuelle des suggestions et chantiers d'amélioration continue.
- "Formacadre" qui a démarré en novembre avec l'université Dauphine (16 personnes) pour une période de 17 mois.

Outre ces dispositifs d'intégration, ACOME SA offre l'opportunité d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'obtenir les clefs de compréhension du monde du travail. Ces voies de l'apprentissage permettent aussi d'enrichir les équipes en confortant nos démarches d'entreprise apprenante et en créant des contrats gagnant-gagnant avec les tuteurs.

3.3. Qualité de vie au travail

Sous l'effet des mutations du monde du travail et de la transformation des modes de vie par le numérique, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable. ACOME se mobilise pour offrir des conditions de travail satisfaisantes et des relations de travail positives.

Des groupes de travail ou de test ont été lancés sur de nombreux thèmes : télétravail en France, espaces de repos et de restauration dans les filiales.

Les commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSSCT) sont associés très étroitement à cette démarche.
Enfin, la solidarité avec les salariés dont un enfant à charge est gravement malade est à l'œuvre au travers de l'associa- tion ACOME Solidarité, créée en 2015 et portée par le Conseil d'administration.

3.4. Organisation et pérennité de la société

3.4.1. Emplois

Les effectifs du Groupe ont continué à croître en 2019, avec 1910 personnes employées en moyenne, soit une évolution de +5 % par rapport à l'année dernière (1 811 personnes en moyenne en 2018).

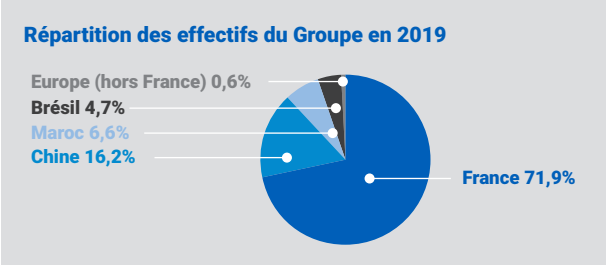

Très attachés à leur entreprise, les salariés d'ACOME vivent des carrières riches en expériences différentes compte tenu du niveau élevé de mobilité fonctionnelle au sein du Groupe. À titre d'exemple, 91 changements de fonction et 137 promotions ont eu lieu en 2019 au sein d'ACOME SA. Le taux de présentéisme (taux de présentéisme = 100% – taux d'absentéisme) , supérieur à 97%, est globalement stable au sein du Groupe.

3.4.2. Rémunération du Groupe

La politique salariale négociée dans chaque entité du Groupe permet la prise en compte des contraintes collectives, locales et individuelles (exemple : la pénibilité du personnel en travail posté) tout en s'inscrivant dans les bonnes règles de gestion et prenant en compte les autres avantages du Groupe.

En France, dans le cadre du fonctionnement de la SCOP, l'entreprise réintègre l'ensemble du résultat financier sous forme de réserve dédiée à l'investissement, de réserve spéciale de participation et d'intérêt de part sociale détenue par les salariés.
En amont, un accord d'intéressement délivre une rémunération complémentaire assise sur des indicateurs de performance négociés.
L'ensemble de ces mesures fait partie d'un dispositif d'épargne salariale pouvant aussi bénéficier d'abondement.
Dans les filiales étrangères, des rémunérations complémentaires calculées sur objectifs existent pour un grand nombre de salariés.

3.4.3. Relations sociales

La politique négociée d'ACOME SA organise la vie de l'entreprise au travers de nombreux accords. Plusieurs ont été signés en 2019 dont un sur la mise en place du télétravail en France. La représentation du personnel a également été associée à la mise en place du nouveau code de conduite, contribuant au déploiement de principes et de moyens relatifs à la prévention de la corruption et du harcèlement à l'échelle du Groupe.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

4.1. Politique générale

ACOME SA, ainsi que les filiales industrielles fixent leur politique environnement et énergie en s'appuyant sur la démarche de management environnemental de chaque site. Réévalué tous les ans, ce texte donne les orientations et les objectifs à atteindre. Un programme d'actions d'amélioration environnementale prenant en compte l'analyse des risques et opportunités est mis en œuvre sur chaque périmètre. Leur efficacité est revue et suivie par le Comité de direction de chaque site et l'application de cette politique générale est évaluée dans le cadre de la certification ISO 14001.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux éco-gestes (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) par des campagnes régulières de sensibilisation interne.

ACOME s'engage également au niveau local. Une convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail a été mise en œuvre avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Manche. Sur le site industriel de Mortain est mis en œuvre un programme d'exercices de mise en situation d'urgence. La dernière manœuvre importante, en juin 2018, a mobilisé de nombreux moyens humains et matériels des sapeurs-pompiers ainsi que les sauveteurs secouristes du travail (SST) et équipiers de seconde intervention (ESI) de l'entreprise.

Chacun de nos sites industriels fait également l'objet de veille et d'un programme de contrôle réglementaire en phase avec les lois et mesures applicables sur les domaines concernés.

4.2. Rejets et nuisances

Les activités industrielles du Groupe présentent peu de risques de pollution des sols. Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile…) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées. De même, les émissions de gaz SF6 sont surveillées et des contrôles sont effectués sur les installations de combustion.

Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) ainsi que des déchets et des rejets atmosphériques est en place et l'analyse est réalisée lors des comités de pilotage et revues de direction.

4.3. Consommations d'énergie

L'énergie – qui représente le quatrième poste de coûts pour ACOME SA – constitue un enjeu fort. C'est pourquoi, dès la conception des process de fabrication, les cahiers des charges des nouveaux équipements intègrent une exigence sur la performance énergétique. Des actions d'amélioration concrètes de notre consommation d'électricité ont été mises en place. Comme par exemple en 2019, sur l'usine de Romagny, la systématisation de l'usage de moteurs à haut rendement sur les nouveaux équipements installés, qui a permis de réaliser des gains de 10% (gain sur la consommation électrique pour les moteurs d'une puissance entre 1 et 10kW), ou encore le déploiement de l'utilisation de l'éclairage LED sur le site d'Irati.

En complément de ces démarches ACOME met en place des solutions permettant d'utiliser de l'énergie renouvelable sur les différents sites industriels d'IDEA OPTICAL, ou d'ACOME à Xintaï et Romagny. En 2019, la consommation d'énergie renouvelable s'est élevée à 2 071 gigawatt-heure, grâce à l'utilisation de chaudières bois et de pompes à chaleur.

Enfin, nous considérons que la recherche de performance, notamment en matière de consommation d'énergie, est un comportement quotidien, qui se vit tant dans l'entreprise qu'en dehors. C'est pourquoi en complément des mesures internes à l'entreprise, ACOME s'engage pour sensibiliser ses collaborateurs et leur famille à l'impact qu'ils peuvent avoir à titre individuel sur leur environnement. Ainsi et pour la deuxième année, ACOME s'est associée au défi "Familles à énergie positive".

En 2018/2019 les familles volontaires ont pu économiser 12,4% d'énergie en moyenne et 5% d'eau. Cette opération devrait être renouvelée en 2020/2021 et une étude est en cours pour déployer cette initiative sur le site d'IDEA OPTICAL à Lannion.

4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies cette année. Afin d'économiser l'eau de ville, la consommation d'eau industrielle est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe. En 2019, 70 % de la consommation d'eau du groupe était

de l'eau industrielle (eau en circuit fermée dédiée à l'application industrielle).
Des mesures sont par ailleurs prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des matières premières – tant lors de la conception produit qu'au niveau de la production – et limiter les quantités de déchets cuivre et plastique. Des plans d'actions sur les déchets de production sont déployés localement sur les sites et continuent à montrer leur efficacité.

4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité

En complément de l'optimisation de l'utilisation des ressources, ACOME anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité.
Par exemple, les implantations industrielles du Groupe comportent plus de 20 hectares d'espace vert ou de zones humides, dont 16 hectares pour le seul site de Romagny. Ainsi, ces espaces riches en biodiversité sont préservés.
Pour contribuer à réduire l'empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie, ACOME est également à l'origine d'un mécanisme de compensation carbone local. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose depuis 2013 une solution de séquestration du CO_2 par le reboisement de parcelles pauvres. Cette solution favorise également la préservation de la biodiversité sur les terres normandes. Après différents chantiers, notamment dans l'Eure, l'Orne et à Auxais dans la Manche (50), une nouvelle plantation de 2 ha a été initiée dans la forêt de Bourberouge à quelques kilomètres de Mortain.

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

La politique Recherche Innovation Développement du Groupe ACOME vise à répondre aux enjeux de la mobilité connectée dans une logique responsable et durable, c'est-à-dire optimiser la connectivité partout, tout le temps, au débit et à la latence appropriée à l'usage en prenant en compte l'environnement et le bien-être. Pour cela, l'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe ACOME. Une attention toute particulière est portée à la réduction des déchets comme au recyclage des matières premières afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et les coûts.

Plusieurs axes sont explorés par le Groupe :

- Les différentes méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication des câbles et solutions du Groupe ;
- L'utilisation de polymères issus de matières biosourcées comme alternatives aux matériaux issus de matières fossiles ;
- L'utilisation de composants recyclées pour incorporation dans les formulations des matériaux ;
- Les solutions de connectivité de type IoT (Internet Of Things) qui permettent :
  - D'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers ses clients, réduisant ainsi le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe.
  - De réduire les déchets associés aux longueurs courtes via une meilleure gestion de l'état du stock en temps réel.
  - De favoriser la collecte et le recyclage des tournées via une meilleure connaissance de leur état et géolocalisation.

5.1. Éco-conception

En phase de développement de nouveaux produits, ACOME a recours à l'écoconception et lorsque cela est applicable, aux analyses de cycle de vie (ACV) afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale. Pratiquée depuis 2006, cette approche est mise en avant pour les applications, marchés et clients qui y montrent un intérêt.

Entre 2009 et fin 2019, 82 profils environnementaux produits (PEP), ont été rédigés. Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cinq ans.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

5.2. Offres produit et service éco-responsable

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO_2. La réglementation environnementale de ce secteur évolue avec une application prévue en 2020 (RE 2020). Elle repose sur deux piliers: d'une part la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant d'avantage d'énergie qu'ils n'en consommeront, et d'autre part le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent eux-mêmes – sur tout leur cycle de vie – à la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, un fort degré de recyclabilité et/ou le recours à des matériaux biosourcés.

Sans attendre la promulgation des textes, ACOME met en place des actions sur les chantiers de construction, développe et promeut des produits et des conditionnements à impact environnemental réduit. ACOME investit également dans l'innovation pour relever les défis des nouveaux enjeux des systèmes de câblage pour les véhicules du futur qui seront électriques ou hybrides, connectés et autonomes.

La réduction du poids des véhicules et de l'encombrement des équipements de bord est l'un des grands enjeux des constructeurs. En travaillant sur les matériaux, l'allègement des câbles et la miniaturisation des composants, ACOME apporte des réponses adaptées pour réduire l'empreinte carbone et contribuer, à son échelle, à cet enjeu.

Pour s'adapter à l'évolution de ses marchés et accompagner le développement de ses clients, ACOME a également développé une stratégie industrielle internationale, en s'implantant au plus près de leurs propres centres de production et en optimisant les transports et le remplissage des camions. Tous les projets visent un même but : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision éco-responsable.

6. Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

Données consolidées du Groupe ACOME

Effectif total	**Effectif moyen proratisé** (CDI + CDD & intérim de surcroit)	2019	1 910
		2018	1 811
		2017	1 760
La répartition des salariés par sexe	**Hommes** (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroit)	2019	1 465
		2018	1 401
		2017	1374
	Femmes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroit)	2019	445
		2018	411
		2017	386
Emploi et insertion des personnes handicapées	**Nombre de personnes présentant un handicap** (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la sous-traitance à des organismes spécialisés)	2019	69
		2018	57
		2017	51
Les embauches (nombre de contrats dans l'année)	**Contrats à durée indéterminée** (> 3 ans pour la Chine)	2019	123
		2018	164
		2017	242
	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2019	153
		2018	101
		2017	54
Départs (nombre de contrats dans l'année)	**Personnel ACOME**	2019	218
		2018	284
		2017	214
		2016	135

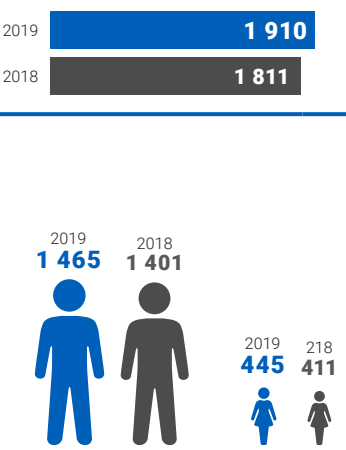

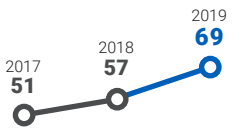

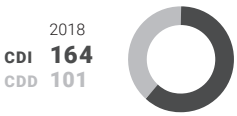

Les apprentis et les contrats de professionalisation ne sont pas comptabilisés.

Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	**Nombre total d'heures de formation**	2018	**44 170**
		2018	**47 561**
		2017	**50 316**
		2016	**43 144**

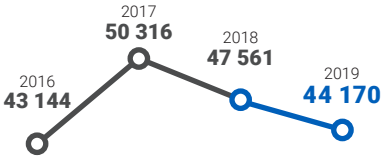

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME

Santé et sécurité	**Nombre d'accident avec arrêt** (personnel ACOME)	2019	**29**
		2018	**19**
		2017	**15**
		2016	**26**
	Nombre de jour d'arrêt suite à accident avec arrêt (personnel ACOME)	2019	**1 123**
		2018	**483**
		2017	**413**
	Taux de fréquence tf1= (nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000)/nombre heures travaillées	2019	**9,58**
		2018	**6,32**
		2017	**5,28**
		2016	**10**
	Taux de gravité tg= (nombre jours d'arrêts * 1000)/nombre heures travaillées	2019	**0,37**
		2018	**0,16**
		2017	**0,15**
		2016	**0,15**

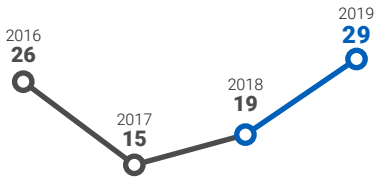

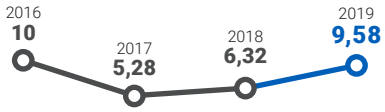

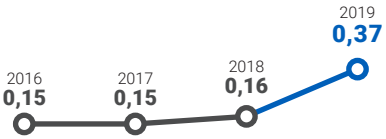

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources

Données consolidées du Groupe ACOME

La consommation d'eau Données consolidées pour les sites ACOME	**Eau de ville** (m^3)	2019	**23 257**
		2018	**16 718**
		2017	**16 460**
	Eau industrielle (m^3)	2019	**55 199**
		2018	**47 514**
		2017	**37 934**
La consommation de matières premières Données consolidées pour les sites ACOME	**Quantité de déchets cuivre**	2019	**1 599**
		2018	**1 911**
		2017	**2 190**
La consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	**Électricité (kWh)**	2019	**61 580 552**
		2018	**61 002 407**
		2017	**65 642 589**
	Énergies renouvelables en KWH Données consolidées pour les sites ACOME à l'exception d'ACOME MAROC et ACOME do BRASIL	2019	**2 071 248**
		2018	**4 999 160**
		2017	**5 401 000**
Changement climatique Données consolidées pour les sites ACOME à l'exception d'ACOME XINTAI, ACOME MAROC et ACOME do BRASIL	**Quantité de gaz à effet de serre scope 1 en tonne équivalent CO_2** (émissions directes)	2019	**4 285**
		2018	**3 846**
		2017	**3 642**
	Quantité de gaz à effet de serre scope 2 en tonne équivalent CO_2 (émissions indirectes associées à l'énergie)	2019	**8 104**
		2018	**9 234**
		2017	**10 827**

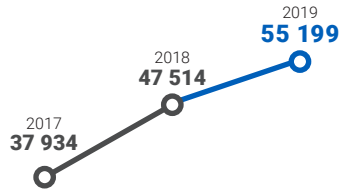

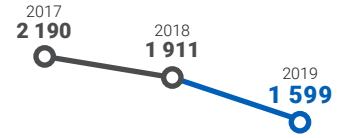

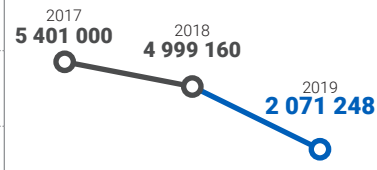

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre préciser (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.
La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 30001 :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Acome SA, Idea Optical ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 67 % et 69 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (67 % des effectifs, 69 %des consommations d'énergie) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction des Ressources Humaines, la direction HSE, la direction Recherche.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les données relatives aux rejets de gaz à effet de serre, présentées dans la déclaration, ne couvrent pas tous les sites. Une mention est faite en ce sens dans la note méthodologique et le chapitre 6 « Indicateurs extra-financiers » de la Déclaration.

Paris-La Défense, le 15 avril 2020,

L'Organisme Tiers Indépendant EY & Associés

Jean-François Belorgey, Associé

Christophe Schmeitzky, Associé, Développement Durable

Réf. 577FR - 991340 - Dans le souci d'améliorer les performances de ses productions, la Société ACOME se réserve la possibilité de modifier les présentes caractéristiques sans notification préalable.
ACOME, Société Coopérative et Participative, Société Anonyme coopérative de production à capital variable. Siège social : 52 rue du Montparnasse - 75014 Paris - France. RCS Paris B 562.123.513. Siret 562 123 513 00045

ACOME
GROUPE

52 rue du Montparnasse
75014 Paris - France
T. +33 1 42 79 14 00

www.acome.com